

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 87

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 Mai 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

OBJET

Projet de Rénovation Urbaine de "La Soude-Les Hauts de Mazargues" : 2ème répartition des crédits pour 2016.

**Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
139 19**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par délibérations des 2 avril 2010 N° 208 et 30 septembre 2011 N° 105, la Commission Permanente du Conseil Général des Bouches du Rhône a approuvé en deux temps, la convention relative au projet de renouvellement urbain « La Soude-les Hauts de Mazargues » ainsi que la convention pluriannuelle de financement du projet passée avec le GIP « Marseille Rénovation Urbaine », représentant une subvention globale de 2.053.829 € dont 1.152.372 € en habitat et 901.457 € pour les résidentialisations, les aménagements et les équipements.

Au titre de l'avenant N° 1 approuvé par délibération de la Commission Permanente du 20 décembre 2013 N° 32, la participation départementale a été portée à 2.782.490 €, dont 1.552.254 € pour les opérations d'habitat et 1.230.236 € pour les résidentialisations, les aménagements et les équipements.

Enfin par délibération n°71 du 2 octobre 2015 la Commission Permanente a approuvé un avenant n°3 à la convention de financement avec le GIP « Marseille Rénovation Urbaine » sans incidence sur le montant de la participation financière du Département.

Une autorisation de programme (AP n° 2010-10239P) d'un montant de 1.230.457 € a été inscrite au budget départemental pour financer les opérations relatives au programme ANRU « La Soude-les Hauts de Mazargues » relevant de la délégation Politique de la Ville.

ENONCE DE LA DEMANDE

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation, suivant le tableau ci-annexé, la demande de subvention d'équipement d'un montant de 144.748 €, formulée par Marseille Rénovation Urbaine pour l'aménagement de l'« Allée des Calanques (avenues de la Soude et de la Jarre) et Baou de Sormiou » pour une dépense subventionnable plafonnée à 8.812.931 € HT.

Les travaux, dont la Métropole Aix-Marseille Provence est maître d'ouvrage, s'étendent sur une surface totale de 69 000m² environ, située en partie dans une zone résidentielle gérée sur la plupart du périmètre par des bailleurs sociaux. Le périmètre d'intervention est encadré à l'Ouest par le quartier de Mazargues et le chemin de Morgiou, au Nord par l'avenue de la Barquière, à l'Est par le chemin de Sormiou et au Sud par le parc national des Calanques.

L'un des objectifs du projet est de mieux hiérarchiser le réseau viaire, en redimensionnant les voies circulées tout en respectant des gabarits nécessaires au bon fonctionnement des véhicules, en particulier des transports en commun et véhicules de secours. Les surfaces superflues pourront être transformées en pistes cyclables, en zones plantées ou espaces piétons, d'autres zones seront libérées et permettront des opérations de construction.

Un autre but à atteindre est de sécuriser des zones sensibles telles que les abords de l'école de La Cayolle ou encore du supermarché « Leclerc » qui va être lui aussi réaménagé.

Le projet est aussi la continuité d'un cheminement de type modes doux, dénommé l'« Allée des Calanques », depuis l'avenue de la Martheline pour se poursuivre sur

l'avenue de la Soude, l'avenue de la Jarre (avec un partie en site propre), la traverse de La Jarre, jusqu'au parc national des calanques à Sormiou. Cette allée devra avoir sa propre identité, avec un traitement particulier qui sera reconnaissable parmi les autres aménagements.

Le suivi opérationnel de l'opération implique outre les travaux, l'intervention de prestataires pour des prestations intellectuelles comme la maîtrise d'œuvre, la Coordination Sécurité et Protection de la Santé, des relevés topographiques, des sondages géotechniques.

CONSEQUENCES FINANCIERES

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	N° d'AP	Engagement
10239	2012/10239/ 1011096	GPV La Soude Hauts de Mazargues	204-71-204182	2010-10239P	144.748 €
A ENGAGER					144.748 €

PROPOSITIONS ET INCIDENCES BUDGETAIRES

Sur proposition de Madame la Déléguée à la Politique de la Ville, et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de donner votre accord à l'octroi au GIP Marseille Rénovation Urbaine, dans le cadre du projet de renouvellement urbain « La Soude-Les Hauts de Mazargues », d'une subvention de 144.748 € destinée à l'aménagement de l'« Allée des Calanques (avenues de la Soude et de la Jarre) et Baou de Sormiou », pour une dépense subventionnable plafonnée à 8.812.931 € HT.

Cette action sera engagée sur le chapitre 204 de l'autorisation de programme n°2010-10239P dont la dotation et l'affectation sont suffisantes.

Au bénéfice de ces considérations, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

